

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 11 mars 2013
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE TREIZE, le ONZE du mois de MARS à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 mars 2013.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH (à partir du point 2.2), Mme BELLONI, MM. DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, SCHWEIZER et PIERON.

Membre ayant donné procuration : néant

Absent excusé : MM. DIEDRICH (du point 1.1 au point 2.1 inclus) et ARGUELLO

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY et Mmes FANTINEL, STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 DB 2013-12 – Parc d'activités communautaires « Deux Rivières » - Cession d'un bâtiment à la société LOROUTIL

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la cession au profit de la « SAS LOROUTIL», domiciliée à Moyeuve-Grande (57250), rue de l'avenir ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, des locaux à usage industriel comprenant un atelier de 500 m², édifiés sur deux parcelles cadastrées sous :

COMMUNE DE MOYEUVE
Section 11, n°630, pour une contenance 33 a 53 ca

COMMUNE DE ROSSELANGE
Section 11, n°543, pour une contenance 11 a 57 ca

- FIXE le prix de cette cession à l'euro symbolique, sachant que le bailleur a, en fin de bail, entièrement amorti et rentabilisé le capital investi, soit la somme de 209 921, 28 €.
- et AUTORISE le Président à signer l'acte de vente à passer à cet effet avec la Société « SAS LOROUTIL » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1.2 DB 2013-13– Entretien du réseau d'assainissement des Parcs d'Activités Communautaires - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre présentée par la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux, domiciliée à METZ pour :
 - l'entretien des réseaux et des ouvrages des eaux usées et pluviales, à l'intérieur des parcs d'activités communautaires Deux Rivières, Belle Fontaine et Champelle, pour un montant de 6 900 € HT par semestre, soit 69000 € HT pour la durée totale de la convention (cinq ans),
 - pour le contrôle des installations d'assainissement non-collectif existantes, pour un montant de 120,00 € HT par unité,

- et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet avec VEOLIA Eau

2. LOGEMENT

2.1 DB 2013-14 – Suivi du P.L.H. – Mise en place d'un comité de pilotage

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la mise en place du Comité de pilotage opérationnel du Programme Local de l'Habitat, qui sera composé des partenaires suivants :
 - un représentant de la CCPOM,
 - un représentant de la commission logement,
 - un représentant de la commission aménagement de l'espace,
 - un représentant de l'Etat,
 - Conseil Régional
 - Conseil général de la Moselle,
 - Caisse d'Allocations Familiales de Moselle
 - Etablissement Public Foncier de Lorraine
 - AGURAM
 - Un technicien de la CCPOM

2.2 DB 2013-15 – Campagne d'isolation thermique – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention dans le cadre de la campagne « Isolation thermique » à un particulier pour un montant de 500,00 €.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 DB 2013-16- Etude de redéploiement du site sidérurgique des « Portes de l'Orne » - Convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage - Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'intégrer la mission complémentaire « Communication et création d'une identité visuelle » à la mission de base de l'étude de redéploiement économique et urbain du site sidérurgique « Les Portes de l'Orne » dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage passée avec la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, pour un montant total de 21 000,00 € HT,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

3.2 DB 2013-17- Etude de redéploiement du site sidérurgique des « Portes de l'Orne » - Marché d'études - Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'intégrer la mission complémentaire « Communication et création d'une identité visuelle » à la mission de base de l'étude de redéploiement économique et urbain du site sidérurgique « Les Portes de l'Orne » dans le cadre du marché d'études passé avec le bureau COOPARCH / SPIRE / TRANSITEC, chaussée de Waterloo,426 B-1050, BRUXELLES, pour un montant de 8 750,00 € HT, soit un nouveau montant total de marché de 168 709,00 € HT.
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 DB 2013-18- Dispositif d'aide aux équipements de développements durable – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable, à un particulier pour un montant de 64,95 €.

5. ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS

5.1 DB 2013-19- Collectes des déchets ménagers – Renouvellement du marché – Choix de la procédure

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres ouvert avec allotissement pour le renouvellement, à compter du 1^{er} novembre 2013, des marchés de collecte des déchets ménagers (collecte sélective et collecte des déchets résiduels) et du marché de traitement de la collecte sélective (tri).

6. ENVIRONNEMENT

6.1 DB 2013-20- Marché d'entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires et de la promenade des berges de l'Orne – Attribution des marchés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir dans le cadre d'un marché à bon de commande, conclu pour une durée de 2 ans:
 - Lot n° 1 - Entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires : TERA Paysages, ZAC des Jonquières Sud 2 – 57640-ARGANCY, pour un montant de 29 843,81 € TTC, pour une durée de 2 ans.
 - Lot n° 2 : - Entretien des espaces verts de la promenade des Berges de l'Orne : Entreprise adaptée de l'APEI – VO, ZAC Euromoselle – 19, rue du Grand Pré – 57140 NORROY-LE- VENEUR ; pour un montant de 16 503,85 € TT, pour une durée de 2 ans.
- Et AUTORISE le Président à signer lesdits marchés.

7. PETITE ENFANCE

7.1 DB 2013-21 – Construction d'un centre multi accueil dans le Vallée de l'Orne - Avenants

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer les avenants pour le marché de construction du centre multi accueil pour la petite enfance dans la Vallée de l'Orne, suite à la défaillance de l'entreprise de gros œuvre et des modifications sur les aménagements intérieures, pour un montant de 9 843,04 € HT, selon le détail indiqué ci-dessous :

	LOT	Montant du marché de base	Montant avenant	Nouveau montant
1	Gros œuvre	316 701,56	- 88 198,00	228 503,56
2	Charpente bois	92 181,67	7 996,04	100 177,71
3	Couverture étanchéité	61 519,77	0,00	61 519,77
4	Menuiserie Alu	87 151,00	5 572,00	92 723,00
5	Plâtrerie	82 024,31	- 5 572,00	76 452,31
6	Menuiserie Bois	34 886,90	1 119,30	36 006,20
7	Electricité	36 027,00	2 882,00	38 909,00
8	Chauffage/San/VMC	107 999,76	0,00	107 999,76
9	Chapes carrelage	34 852 ,30	0,00	34 852,30
10	Sols souples	21 909,99	1 800,00	23 709,99
11	Peintures	20 732,20	4 000,00	24 732,20
12	VRD	140 229,75	80 243,70	220 473,45
13	Cuisine	10 380,00	0,00	10 380,00
	TOTAL	1 046 596,21	9 843,04	1 056 439,25

- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

8. ADMINISTRATION GENERALE

8.1 DB 2013-22 – Personnel Communautaire – Détermination du régime indemnitaire des Ingénieurs et Techniciens Territoriaux

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE comme suit, le régime indemnitaire applicable aux grades d'ingénieur et de technicien principal de 2^{ème} classe comme suit :

<i>Grades concernés</i>	<i>INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE</i>			
	<i>Taux de base</i>	<i>Coefficient de grade</i>	<i>Coefficient de variation (pour le département de la Moselle)</i>	<i>Coefficient de modulation maximum</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>Base : 361.90</i>	<i>28</i>	<i>0/1.10</i>	<i>0/1.15</i>
<i>Technicien principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Base : 361.90</i>	<i>16</i>	<i>0/1.10</i>	<i>0/1.10</i>

<i>Grades concernés</i>	<i>PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT</i>	
	<i>Taux mensuel de base</i>	<i>Coefficient de variation</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>138.25</i>	<i>0/2</i>
<i>Technicien principal de 2^{ème} classe</i>	<i>107.41</i>	<i>0/2</i>

8.2 DB 2013-23 – Personnel Communautaire – Mise en place des entretiens individuels

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur la mise en place de l'entretien professionnel annuel d'évaluation de la valeur professionnelle des agents des collectivités territoriales au sein des services de la CCPOM dès 2013.

8.3 DB 2013-24 – Personnel Communautaire – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents communautaires – Choix entre les deux procédures possibles (participation ou labellisation)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir la labellisation dans le cadre du financement de la protection sociale complémentaire des agents de la communauté du Pays Orne Moselle (risque « santé » et « prévoyance »)
- DECIDE que la participation financière de la CCPOM sera modulée selon le régime des agents
- et FIXE, comme suit, le montant de cette participation :

<i>Procédure</i>	
<i>« Santé »</i>	<i>12€ montant mensuel/agent</i>
<i>« Prévoyance »</i>	<i>6€/mois/agent dont le salaire de base est inférieur à 20 000 € /an</i>
	<i>7€/mois/agent dont la salaire de base est compris entre 20 001 € et 30 000 € /an</i>
	<i>15€/mois/agent dont le salaire est supérieur à 30 001 € /an</i>

8.4 DB 2013-25 – Personnel Communautaire – Habilitation à donner au centre de gestion pour la participation relative au risque prévoyance

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1^{er} janvier 2014.

8.5 DB 2013-26 – Personnel Communautaire – Détermination du montant de la rémunération des stagiaires accueillis dans les services communautaires

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la Communauté de Communes à verser une rémunération aux étudiants en stage d'une durée supérieure à deux mois pour mener des missions d'études ou de recherches dans le cadre de la mise en œuvre de projets, ou mettre en pratique la formation théorique à un métier de la fonction publique territoriale,
- Et FIXE le taux de cette rémunération à 60% de la rémunération de l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe (lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois et pour une durée de présence égale à 35 heures hebdomadaires).

8.6 DB 2013-27 – Extension des locaux de la CCPOM – LOT N°1 – Acceptation de sous-traitant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les sous-traitants présentés par l'entreprise « Groupe 1000 Lorraine » pour les travaux d'extension des locaux de la CCPOM à ROMBAS, à savoir :

LOT 1 – CLOS COUVERT	Entreprises
1A – GROS ŒUVRE	WZ Construction – Voie Romaine – 57280 SEMECOURT
1B – CHARPENTE METALLIQUE	BERTHOLD- 114, rue du Rattenbout – 55320 DIEUE SUR MEUSE
1F – MENUISERIES EXT ALU.	BRIOTET – ZA de Messompé – 57280 SEMECOURT
1G – SERRURERIE	MZ SERRURERIE – Voie Romaine – 57280 SEMECOURT

- ACCEPTE de régler ces sous-traitants par paiement direct.

9. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 28/02/2013
- Tableau de bord financier au 28/02/2013
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/01/2013
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 28/02/2013
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 28/02/2013
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 28/02/2013
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 28/02/2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Rombas, le 15 mars 2013
Affiché le 18/03/2013
Le Président



Lionel FOURNIER